

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CE2588

présenté par
Mme Pascale Boyer

ARTICLE 28

Supprimer les alinéas 89 à 91.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de continuer à soumettre les OPH aux obligations de la maîtrise d'ouvrage.